

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos -
Haubourdin
Séance du 16 décembre 2022**

Délibération n°2022-12-16-04

Conseillers en exercice : 8
Présents : 6
Excusés : 0
Absents : 2

**Renouvellement de l'adhésion au service de prévention - pôle
santé sécurité au travail du centre de gestion du nord : autorisation de
signature de la convention**

Madame la Vice-Présidente expose ce qui suit :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2015-11-10-01 en date du 10 novembre 2015 portant adhésion du SILH au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,
Vu la délibération n°2020-09-30-02 du 30 septembre 2020 relative au renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59),

Vu le courrier en date du 1^{er} août 2022 des services du CDG59 relatif au nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention et à l'évolution des conditions tarifaires,

Considérant que la communication tardive de ces éléments ne permet pas à la collectivité d'envisager de mettre en place de manière optimale, au 1^{er} janvier 2023, un nouveau fonctionnement pour remplir ses obligations réglementaires de médecine préventive et du travail,

Vu les courriers adressés par la collectivité au CDG59 demandant le report de ces nouvelles dispositions, compte-tenu des difficultés de recrutement rencontrées par le CDG59, dégradant le service rendu, et de l'impact financier non négligeable pour les collectivités, auxquels le CDG59 n'a pas donné suite,

Considérant toutefois qu'en dépit de son opposition aux termes et aux conditions fixées par le projet de convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail tel qu'annexé, la collectivité doit proposer un service de médecine préventive aux agents,

Il est proposé au Conseil syndical de renouveler cette adhésion et d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec le CDG59 en annexe, ainsi que tout document en découlant.

La collectivité engagera en parallèle une réflexion sur l'évolution de ce service, en lien avec les autres collectivités du territoire le souhaitant.

Le conseil syndical, ceci exposé et après en avoir délibéré,

Approuve le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Nord

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout document en découlant.

Adoptée à l'unanimité

Date d'envoi et de réception en préfecture : 20/12/2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 20/12/2022

Le Président
Pierre BEHARELLE